

Cote du document: EB 2011/104/R.33/Rev.1
Point de l'ordre du jour: 10 e) ii)
Date: 13 décembre 2011
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Rapport du Président

Proposition de prêt et don à la République arabe d'Égypte pour le

Projet d'augmentation des revenus ruraux par l'amélioration des marchés

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Abdelhamid Abdouli
Chargé de programme de pays
téléphone: +39 06 5459 2248
courriel: a.abdouli@ifad.org

Transmission des documents:

Kelly Feenan
Chef du Bureau des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2058
courriel: gb_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent quatrième session
Rome, 12-14 décembre 2011

Pour: **Approbation**

Table des matières

Sigles et acronymes	ii
Carte de la zone du projet	iii
Résumé du financement	iv
Recommandation d'approbation	1
I. Contexte stratégique et justification	1
A. Contexte national, développement et pauvreté en milieu rural	1
B. Justification et alignement sur les priorités du gouvernement et sur le COSOP axé sur les résultats	1
II. Description du projet	2
A. Zone d'intervention et groupe cible	2
B. Objectif de développement du projet	2
C. Composantes/résultats	2
III. Exécution du projet	3
A. Approche	3
B. Cadre organisationnel	3
C. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs	3
D. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance	4
E. Supervision	4
IV. Coût, financement et avantages du projet	4
A. Coût du projet	4
B. Financement du projet	5
C. Résumé des avantages et analyse économique	5
D. Durabilité	6
E. Identification et atténuation des risques	6
V. Considérations d'ordre institutionnel	6
A. Respect des politiques du FIDA	6
B. Alignement et harmonisation	7
C. Innovations et reproduction à plus grande échelle	7
D. Participation à l'élaboration des politiques	8
VI. Instruments juridiques et autorité	8
VII. Recommandation	8
Annexe	
Negotiated financing agreement (Accord de financement négocié)	9
Appendice	
Logical framework (Cadre logique)	

Sigles et acronymes

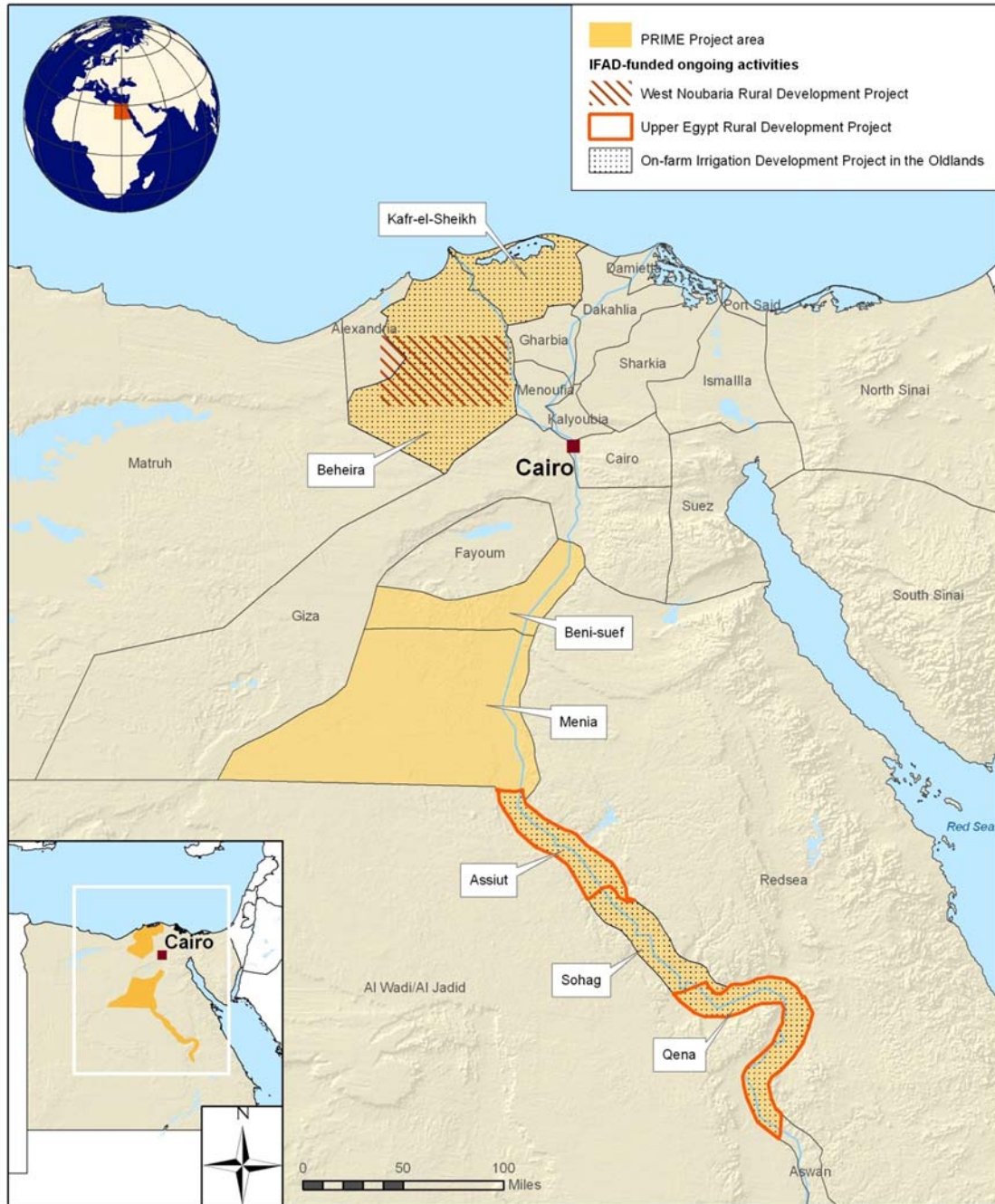
FRDA	Fonds pour la recherche-développement en agriculture
FSD	Fonds social pour le développement
IMF	Institution de microfinancement
UCPG	Unité chargée de la coordination du projet à l'échelon du gouvernorat
UNCP	Unité nationale de coordination du projet

Carte de la zone du projet

Arab Republic of Egypt

Promotion of Rural Incomes through Market Enhancement - PRIME

Design report



Source: FIDA

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

République arabe d'Égypte

Projet d'augmentation des revenus ruraux par l'amélioration des marchés

Résumé du financement

Institution initiatrice:	FIDA
Emprunteur:	République arabe d'Égypte
Organisme d'exécution:	Ministère de l'agriculture et de la bonification des terres
Coût total du projet:	108,22 millions d'USD
Montant du prêt du FIDA:	44,14 millions de DTS (équivalant approximativement à 70,0 millions d'USD)
Montant du don du FIDA:	0,63 million de DTS (équivalant approximativement à 1,0 million d'USD)
Conditions du prêt du FIDA:	20 ans, y compris un différé d'amortissement de cinq ans, avec un taux d'intérêt correspondant à la moitié du taux de référence annuel établi par le FIDA sur une base semestrielle
Cofinanceurs:	Fonds pour la recherche-développement en agriculture (FRDA) Fonds social de développement (FSD)
Montant du cofinancement:	FRDA: 10,93 millions d'USD FSD: 1,0 million d'USD
Contribution de l'emprunteur:	7,55 millions d'USD
Contribution des bénéficiaires:	17,74 millions d'USD
Institution chargée de la préévaluation:	FIDA
Institution coopérante:	Supervision directe par le FIDA

Recommandation d'approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de financement en faveur de la République arabe d'Égypte pour le Projet d'augmentation des revenus ruraux par l'amélioration des marchés, telle qu'elle figure au paragraphe 30.

Proposition de prêt et don à la République arabe d'Égypte pour le Projet d'augmentation des revenus ruraux par l'amélioration des marchés

I. Contexte stratégique et justification

A. Contexte national, développement et pauvreté en milieu rural

1. En dépit des progrès économiques remarquables accomplis ces dernières années, l'Égypte est confrontée à de nombreuses difficultés pour préserver une croissance économique durable et remédier aux inégalités économiques, sociales et régionales. Selon des estimations récentes, 33 millions d'Égyptiens sont pauvres, soit 40% de la population, et 19,6% vivent en situation de pauvreté absolue, tandis que 21% se situent à la limite de la pauvreté, ce qui signifie qu'une légère diminution des revenus ou une faible hausse des prix pourraient les faire retomber dans la pauvreté. Le sentiment croissant d'inégalité de l'accès aux perspectives économiques et de l'existence d'un fossé qui sépare les riches du reste de la population est parmi les facteurs qui ont conduit au soulèvement qui s'est récemment produit dans le pays. L'économie égyptienne a immédiatement subi le contrecoup des bouleversements politiques de janvier 2011. Le secteur du tourisme, qui joue un rôle essentiel, s'est effondré, et les transports et les exportations ont subi des perturbations. La hausse des dépenses consacrées aux salaires, aux retraites et aux subventions et la mise en place d'un fonds d'indemnisation sont d'ores et déjà engagées, mais les recettes fiscales restent faibles, ce qui ne manquera pas de peser sur le budget de l'État. Non seulement le développement de l'agriculture est important pour la croissance du revenu national, mais il est également vital pour améliorer l'emploi et la sécurité alimentaire et favoriser la réduction de la pauvreté en Égypte. Au sein du secteur agricole, l'Égypte bénéficie d'atouts non négligeables dans le domaine de la production et de l'exportation économiquement rentables de cultures horticoles, de produits d'origine animale et de plantes aromatiques et médicinales.

B. Justification et alignement sur les priorités du gouvernement et sur le COSOP axé sur les résultats

2. La stratégie actuellement poursuivie par le gouvernement en matière de développement agricole (Stratégie pour le développement durable de l'agriculture à l'horizon 2030) part du principe que le développement d'une agriculture efficiente et l'ouverture de débouchés à l'exportation stimuleront la production agricole de manière à intégrer les petits paysans pauvres à la dynamique économique d'ensemble, ce qui permettra du même coup d'améliorer la sécurité alimentaire, d'accroître les revenus et de créer des perspectives d'emploi agricole et extra-agricole pour le secteur rural. Le projet est pleinement conforme à la stratégie du gouvernement en matière de réduction de la pauvreté et de développement agricole. Les petits paysans ont un accès restreint aux nouvelles technologies, aux services financiers et aux marchés, en particulier les marchés à l'exportation, ce qui les prive de possibilités d'obtenir des revenus intéressants. Les éléments disponibles laissent à penser que les petits exploitants qui traitent avec des acteurs du secteur privé au sein des filières (transformateurs ou exportateurs)

peuvent obtenir des hausses de revenus non négligeables grâce à l'augmentation des prix qui leur sont versés et à la réduction des pertes de récolte. Les exportateurs et les transformateurs souhaitent acheter des produits agricoles de qualité dans des conditions aussi efficaces et économiques que possible. Le secteur privé apprécie de négocier des contrats avec des petits producteurs regroupés au sein d'associations plutôt que de traiter avec un grand nombre de petites exploitations dispersées. Les petits agriculteurs s'intéressent à l'agriculture sous contrat, qui leur permet d'obtenir un prix à la fois plus élevé et fixe, des débouchés garantis et des intrants de qualité. Toutefois, ils cumulent plusieurs handicaps, à savoir leurs piètres capacités d'organisation, un accès limité aux services financiers, des informations sur les marchés insuffisantes, l'absence de véritable formation à la commercialisation et à la gestion, des infrastructures de commercialisation inadéquates et des liens avec les marchés qui laissent à désirer. Toutes les activités d'appui à la production et à la commercialisation s'inscriront dans une démarche misant sur les filières de manière à établir des liens durables, au bénéfice de tous les acteurs du marché.

II. Description du projet

A. Zone d'intervention et groupe cible

3. Le projet sera mis en œuvre dans les sept gouvernorats suivants: Assiout, Béni-Souef, Minieh, Qena et Sohag en Haute-Égypte et Behera et Qafr el-Sheikh en Basse-Égypte. Le choix de ces gouvernorats repose sur les critères suivants: i) incidence de la pauvreté; ii) potentiel de production de cultures horticoles, de produits d'origine animale et de plantes aromatiques et médicinales; iii) diversité agroécologique permettant aux acteurs de valoriser un potentiel de production réparti sur l'année entière; et iv) possibilité de tirer parti au niveau des exploitations des investissements déjà réalisés par le FIDA dans le domaine de l'irrigation et du développement institutionnel. Ce projet viendra en aide à 50 000 ménages ruraux pauvres, parmi lesquels des petits exploitants agricoles, des femmes vivant en zone rurale, des jeunes chômeurs et des exploitants de petites et moyennes entreprises (PME).

B. Objectif de développement du projet

4. Pour contribuer à la réduction de la pauvreté rurale dans les sept gouvernorats de Haute-Égypte et de Basse-Égypte retenus, le projet s'emploiera à améliorer la production et la rentabilité de cultures à forte valeur marchande et à favoriser le développement des PME afin de développer les circuits commerciaux et la création d'emplois.

C. Composantes/résultats

5. Le projet comprendra les trois composantes suivantes: i) appui à la commercialisation; ii) finance rurale; et iii) gestion du projet. Pour la composante d'appui à la commercialisation, quatre volets sont prévus: i) constitution et renforcement de groupements ou associations de paysans; ii) informations sur les marchés; iii) mise en place de filières; et iv) production à visée commerciale. La composante portant sur la finance rurale comportera trois volets: i) recherche-développement d'instruments de crédit axés sur les marchés; ii) mécanisme de crédit; et iii) renforcement des intermédiaires financiers.
6. Le projet devrait permettre d'obtenir les résultats suivants: i) augmentation des prix à la production versés aux petits exploitants agricoles grâce à l'amélioration de leurs capacités d'organisation, de négociation et d'information ainsi qu'au développement de leur accès aux marchés; ii) réduction des pertes de récolte grâce à l'accès à des financements permettant de faire appel aux nouvelles technologies ainsi qu'à des équipements de traitement après récolte, de transport et de transformation, et grâce à l'intégration à la filière agricole; et iii) augmentation des

actifs et développement de l'emploi grâce à l'amélioration des possibilités d'emploi agricole et extra-agricole.

III. Exécution du projet

A. Approche

7. Les grands axes de l'approche utilisée pour mettre en œuvre le projet sont les suivants: i) production et commercialisation axées sur les marchés; ii) stratégie misant sur les filières dans le cadre de laquelle chaque participant se voit assigner un rôle et des responsabilités correspondant aux atouts, capacités, compétences et à l'expérience qui sont les siens; iii) décentralisation aussi poussée que possible des mécanismes de prise de décision afin de permettre la participation effective des principales parties prenantes et de leurs organisations à l'ensemble des processus décisionnels; et iv) intégration du souci de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes à titre d'élément à part entière de l'ensemble des activités relevant du projet.

B. Cadre organisationnel

8. Un comité interministériel de haut niveau chargé de prendre les grandes décisions et de définir des orientations à l'échelon national sera mis en place pour piloter le projet.
9. La coordination du projet sera principalement assurée par le Centre de recherche agricole du Ministère de l'agriculture et de la bonification des terres. L'unité nationale de coordination du projet (UNCP) qui sera créée au sein de ce centre sera chargée de mettre en œuvre la composante d'appui à la commercialisation et de superviser l'exécution de la composante relative à la finance rurale. Le Fonds pour la recherche-développement en agriculture (FRDA), agissant par l'intermédiaire des banques qui lui sont affiliées, sera chargé d'assurer des services financiers et certains services de microfinance à l'intention des PME. Une partie des fonds destinés au secteur de la microfinance sera fournie au Fonds social pour le développement (FSD) afin que celui-ci les rétrocède par l'intermédiaire d'institutions de microfinancement (IMF) non bancaires comme des ONG, des associations de développement des communautés ou d'autres entités analogues. La répartition des fonds de microfinancement entre le FRDA et le FSD, qui sera fonction de leur efficacité, sera précisée dans les accords subsidiaires conclus avec ces deux institutions.

C. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs

10. Un système de suivi-évaluation sera mis en place au sein de l'UNCP et de chacune des unités chargées de la coordination du projet à l'échelon des gouvernorats (UCPG) afin de s'acquitter de deux principales missions: suivre le déroulement du projet et suivre et évaluer l'impact obtenu. Les évaluations reposeront sur les indicateurs du système de gestion des résultats et de l'impact (SYGRI) adopté par le FIDA. Puisque le projet a également vocation à produire des savoirs, il est essentiel que les informations, les expériences et les résultats soient recueillis et diffusés au fur et à mesure de son déroulement, tant dans le pays qu'au siège du FIDA. Le responsable du suivi-évaluation au sein de l'UCPG se verra assigner des tâches de gestion des savoirs et de communication, et des crédits seront affectés au financement d'activités de communication et de diffusion, ce qui permettra d'enrichir les savoirs et leur apport au plan de l'apprentissage. La diffusion des savoirs sera notamment assurée au moyen de brochures thématiques exploitant l'expérience de la mise en œuvre du projet. Par ailleurs, des liens seront établis avec des forums paysans locaux et des organisations à assise communautaire afin de pouvoir évoquer et confronter les expériences au fur et à mesure qu'elles sont vécues. En outre, le gestionnaire du programme de pays organisera chaque année un atelier national sur l'exécution du projet qui sera l'occasion pour le personnel des

projets financés par le FIDA et les autres partenaires d'exécution de confronter leurs expériences. Les responsables du projet feront amplement appel à KariaNet, le Réseau d'accès aux connaissances dans les zones rurales interconnectées basé au Caire, qui bénéficie du concours du FIDA, pour tirer les enseignements des autres projets du FIDA dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord, confronter les expériences et en faire bénéficier les partenaires.

D. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance

11. Les partenaires d'exécution ouvriront trois comptes libellés en dollars des États-Unis auprès d'une banque ayant l'agrément du FIDA. Ces trois comptes seront réservés respectivement à l'UNCP, au FRDA et au FSD, qui en assureront chacun la gestion. L'UNCP (et les UCPG qui lui sont rattachées), le FRDA et le FSD alimenteront des comptes de projet distincts libellés en monnaie locale pour les activités financées par le FIDA et veilleront à ce que des procédures comptables satisfaisant aux normes internationales soient pleinement appliquées. En ce qui concerne la ligne de crédit, afin de faciliter le versement rapide des fonds aux intermédiaires financiers et aux utilisateurs finals, les décaissements prendront la forme de versements directs sur les comptes réservés du FRDA et du FSD.
12. Les principaux décaissements feront l'objet d'une vérification effectuée par les auditeurs internes du Ministère de l'agriculture et de la bonification des terres, du FRDA ou du FSD, selon le cas. Les rapports concernant les aspects financiers du projet seront vérifiés chaque année par un commissaire aux comptes indépendant ayant l'agrément du FIDA.
13. Les marchés de biens, travaux et services à financer sur le produit du prêt ou du don du FIDA se conformeront aux Directives du FIDA pour la passation des marchés relatifs aux projets. Pour renforcer les aspects du financement du FIDA relatifs à la gouvernance, il est prévu de prendre les mesures suivantes: i) des seuils au-delà desquels la passation des marchés sera soumise à un examen préalable seront arrêtés; ii) les organisations de producteurs participeront au processus de passation des marchés; iii) les marchés seront passés par l'UNCP, les partenaires d'exécution disposant d'un représentant dans chaque gouvernorat pour les aspects techniques; iv) les marchés devront respecter le plan de travail et budget annuel dûment approuvé, qui devra comprendre un plan de passation de marchés pour une période d'au moins 18 mois; et v) le projet sera placé sous la supervision directe du FIDA.

E. Supervision

14. Le projet sera supervisé directement par le FIDA. Deux missions au moins seront organisées chaque année, dont une mission de supervision complète et une mission de suivi. L'une d'entre elles sera planifiée de manière à coïncider avec l'atelier prévu chaque année pour examiner le projet.

IV. Coût, financement et avantages du projet

A. Coût du projet

15. Les coûts du projet ont été établis à partir des estimations de l'inflation locale actuellement fournies par la Banque centrale d'Égypte (8,5% par an en moyenne), ainsi que des estimations publiées par l'*Economist Intelligence Unit* en juin 2011. En ce qui concerne l'inflation externe, sur la base des estimations émanant de la Banque mondiale, un taux moyen de 2,1% par an a été retenu. Le taux de change appliqué correspond au taux en vigueur lors de la préévaluation du projet, c'est-à-dire 5,7 livres égyptiennes (EGP) pour 1 dollar des États-Unis. L'estimation des taux de change sur toute la durée du projet repose sur l'hypothèse d'un taux de parité de pouvoir d'achat constant. Compte tenu de ces éléments, le coût total du projet, provisions pour aléas matériels et financiers comprises, est estimé à 108,22 millions d'USD, soit 655,53 millions d'EGP, pour toute la durée du projet, qui sera exécuté sur une période de huit ans. La composante en devises, soit 1,69 million d'USD (12,29 millions d'EGP), représente 2% du montant total des

coûts de base, de même que les aléas matériels et financiers. Les dépenses d'investissement s'élèvent à 101,3 millions d'USD, soit 577,8 millions d'EGP, ce qui représente 96% du total des coûts de base, tandis que les frais de fonctionnement se montent à 4,7 millions d'USD (ou 26,8 millions d'EGP), c'est-à-dire 4% de ce total.

B. Financement du projet

16. Le projet sera financé par un prêt du FIDA d'un montant de 70,0 millions d'USD consenti à des conditions intermédiaires et par un don du FIDA d'un montant de 1,0 million d'USD. Le mécanisme de crédit sera intégralement financé sur le produit du prêt. Le Gouvernement égyptien apportera 7,55 millions d'USD pour prendre en charge les dépenses de gestion du projet ainsi que l'ensemble des droits et taxes applicables et des salaires. Le FRDA apportera 10,93 millions d'USD sous forme de contribution aux moyens en personnel, à l'assistance technique, aux dépenses de personnel et de fonctionnement et à la formation de ses partenaires. Le FSD devrait apporter 1,0 million d'USD pour prendre en charge les dépenses de personnel et de fonctionnement et le renforcement de ses partenaires financiers. La contribution des bénéficiaires devrait s'élever à 17,74 millions d'USD sous forme de versement initial afin de financer les investissements dans les intrants agricoles, les agroentreprises et le développement d'activités extra-agricoles.

Tableau

Répartition du financement des composantes par cofinanceur

	Prêt du FIDA		Don du FIDA		Gouvernement égyptien		FRDA		FSD		Bénéficiaires		Total		Devises	Monnaie locale (hors taxes)	Droits et taxes
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%			
A. Appui à la commercialisation																	
1. Constitution et renforcement de groupements ou associations de paysans pour la commercialisation	-	-	455	13,2	627	18,1	2 376	68,7	-	-	-	-	3 458	3,2	173	3 112	173
2. Informations sur les marchés	-	-	206	5,4	762	20,0	2 843	74,6	-	-	-	-	3 811	3,5	191	3 430	191
3. Mise en place de filières	-	-	217	19,9	96	8,8	375	34,4	404	37,0	-	-	1 092	1,0	55	982	55
4. Production à visée commerciale	-	-	70	1,5	502	10,9	4 053	87,6	-	-	-	-	4 626	4,3	231	4 163	231
Total partiel: Appui à la commercialisation	-	-	948	7,3	1 987	15,3	9 648	74,3	404	3,1	-	-	12 987	12,0	649	11 688	649
B. Finance rurale																	
1. Recherche-développement d'instruments de crédit axés sur les marchés	-	-	-	-	45	5,0	584	64,8	272	30,2	-	-	901	0,8	45	811	45
2. Mécanisme de crédit	70 000	79,7	52	0,1	0	-	-	-	-	-	17 743	20,2	87 794	81,1	10	87 784	-
3. Renforcement des intermédiaires financiers	-	-	-	-	0	-	387	96,1	16	3,9	-	-	403	0,4	20	382	-
Total partiel: Finance rurale	70 000	78,6	52	0,1	45	0,1	971	1,1	288	0,3	17 743	19,9	89 098	82,3	76	88 977	45
C. Gestion et coordination du projet																	
1. UNCP	-	-	-	-	1 258	88,9	78	5,5	78	5,5	-	-	1 415	1,3	182	1 196	37
2. UCPG	-	-	-	-	4 261	90,2	230	4,9	230	4,9	-	-	4 721	4,4	778	3 772	171
Total partiel: Gestion et coordination du projet	-	-	-	-	5 519	89,9	309	5,0	309	5,0	-	-	6 136	5,7	960	4 968	208
TOTAL DES COÛTS DU PROJET	70 000	64,7	1 000	0,9	7 551	7,0	10 927	10,1	1 000	0,9	17 743	16,4	108 220	100	1 685	105 633	902

C. Résumé des avantages et analyse économique

17. Le projet permettra de venir en aide à 50 000 ménages ruraux pauvres regroupés au sein d'environ 500 associations ou groupements paysans dans les sept gouvernorats concernés. Il servira à consolider les associations ou groupements paysans, dont les capacités seront renforcées, de même que celles des associations de développement des communautés et des IMF, l'objectif étant que celles-ci jouent plus efficacement leur rôle d'intermédiaire financier auprès des bénéficiaires du projet. Dans le cadre de la composante relative à la finance rurale, il est prévu que 30 700 ménages obtiennent des microcrédits. Des prêts d'un montant peu élevé de 75 000 EGP en moyenne seront accordés à 1 120 entreprises, tandis qu'environ 175 entreprises obtiendront des prêts plus importants, le montant moyen étant de 500 000 EGP. Trente pour cent des bénéficiaires seront des femmes. Le projet bénéficiera indirectement aux personnes sans emploi ou sous-employées vivant dans la zone du projet, qui appartiennent aux couches les plus pauvres de la population et pour lesquelles le travail occasionnel constitue souvent une source de

revenus importante. Le projet devrait se traduire par une création directe d'emplois correspondant à 1,7 million de jours de travail par an.

18. Il ressort de l'analyse financière du projet que les revenus nets dégagés par les ménages d'exploitants agricoles après financement augmenteront de 36% à 109% selon le type d'exploitation modélisé. L'analyse économique montre que le projet devrait contribuer à la prospérité de l'Égypte, car il représente un apport de 436 millions d'EGP en valeur actuelle nette (après application d'une décote de 12%).

D. Durabilité

19. Plusieurs éléments de la conception du projet ont pour objet d'en conforter la durabilité. Il est notamment prévu de renforcer les capacités des associations paysannes et de leur permettre d'établir des relations contractuelles pérennes avec les entreprises qui opèrent, entre autres, la collecte, la transformation et l'exportation des produits agricoles. Les résultats de ce type d'activités devraient persister au-delà de la période couverte par le projet, puisqu'ils reposent sur l'intérêt mutuel découlant du partenariat entre les groupements de producteurs et le secteur privé. En outre, plusieurs aspects sont conçus de manière à assurer la viabilité des services financiers. Méritent notamment d'être mentionnés: l'utilisation de circuits déjà en place pour proposer des services financiers dont la viabilité opérationnelle est établie; le renforcement des IMF qui opèrent en zone rurale et à destination des petits exploitants agricoles; la mobilisation de ressources financières commerciales en faveur du secteur agricole, en mettant les banques commerciales en mesure de mieux évaluer les risques agricoles et de financer le secteur sur leurs propres ressources; et la possibilité pour les établissements financiers de prélever des taux d'intérêt correspondant au taux du marché et de prolonger leurs opérations au-delà de la durée de vie du projet. À l'achèvement du projet, les ressources financières apportées au FRDA et au FSD serviront à alimenter un fonds renouvelable dédié au secteur agricole et rural.

E. Identification et atténuation des risques

20. Les risques potentiels qui pèsent sur le projet et les mesures d'atténuation envisagées sont les suivants: i) instabilité des prix; l'accent mis sur la dimension commerciale de l'agriculture contribuera à permettre aux paysans de mieux interpréter les signaux relatifs aux prix et d'être plus attentifs aux excédents et aux pénuries de l'offre afin de réduire le plus possible le risque d'instabilité des prix; et ii) l'exclusion des femmes; pour atténuer ce risque, 30% du budget seront réservés aux participantes, et des objectifs chiffrés précis seront fixés en ce qui concerne la participation des femmes à chacune des composantes du projet.

V. Considérations d'ordre institutionnel

A. Respect des politiques du FIDA

21. Le projet tel qu'il est conçu est pleinement conforme au Cadre stratégique du FIDA 2011-2015, aux politiques adoptées par le FIDA concernant le ciblage et la finance rurale et à ses directives en matière d'analyse de la situation environnementale et sociale. Le projet aidera les groupes cibles à considérer l'agriculture comme une activité commerciale et à accéder aux débouchés sur les marchés dans le cadre d'une démarche misant sur les filières qui fera appel aux acteurs du secteur privé (exportateurs, transformateurs, fournisseurs d'intrants, banques commerciales) et aux associations de production et de commercialisation. Pour répondre aux impératifs du FIDA en matière de ciblage, on s'assurera que les femmes, les jeunes en situation de sous-emploi et les paysans sans terres feront bien partie des populations rurales pauvres à même de tirer avantage des perspectives économiques offertes par le projet. Celui-ci est conçu de manière à renforcer l'autonomie des populations rurales pauvres, en particulier les femmes et les jeunes, et à les aider à enrichir les actifs, les savoirs et les compétences qui

sont les leurs et à consolider leurs organisations collectives. Il a également pour objet d'aider les organisations de producteurs à s'armer des compétences et connaissances nécessaires pour négocier efficacement avec les organisations du secteur privé.

22. En ce qui concerne la finance rurale, le projet suit les six principes directeurs définis dans la politique adoptée par le FIDA en la matière. En effet, au niveau de la microfinance, le projet s'adresse à des établissements financiers ruraux de détail et aux bénéficiaires; au niveau de la mésofinance, l'accent est mis sur les infrastructures financières telles que les établissements de refinancement (deuxième rang) ou les prestataires de services techniques; s'agissant du cadre macrofinancier, le projet devrait contribuer à consolider la politique d'ensemble en matière de microfinance et de finance rurale, qui en est à ses débuts en Égypte mais qui suscite depuis quelque temps un surcroît d'intérêt.
23. Le projet devrait produire un impact direct bénéfique sur le plan social et environnemental, grâce aux activités suivantes: regroupement des paysans au sein d'associations; adoption de méthodes de production efficaces; incitation à commercialiser les excédents de produits agricoles et à investir dans des équipements de commercialisation qui permettent de réduire les gaspillages et les pertes après récolte; et appui à la diversification des possibilités d'emploi dans des activités extra-agricoles grâce à l'accès aux services financiers, à l'assistance technique et à d'autres services du même ordre. L'un des apports les plus importants obtenus dans le cadre du projet sera l'accent mis sur GLOBALG.A.P., un cadre mondial de bonnes pratiques agricoles qui s'est imposé ces dernières années comme le plus important référentiel privé de certification volontaire de la filière horticole. Le projet, qui ne devrait pas entraîner d'impact négatif notable sur l'environnement, a été classé en catégorie B, en application des procédures d'évaluation environnementale du FIDA.

B. Alignement et harmonisation

24. En qualité de responsable de la coopération internationale et de la gestion de la dette extérieure, le Ministère de la planification et de la coopération internationale entretient des contacts réguliers avec les programmes financés par les donateurs afin de renforcer la cohérence des opérations d'aide au développement et d'en améliorer l'impact et l'efficacité. La coordination entre le FIDA et les autres donateurs interviendra dans le cadre du Groupe des partenaires de développement qu'ils ont mis en place en Égypte. Ce groupe assure la coordination entre différents sous-groupes consacrés à des thèmes tels que les PME, la santé, l'articulation entre problématique hommes-femmes et développement, l'environnement et l'énergie, les ressources naturelles, l'approvisionnement alimentaire et la réforme du secteur financier. Ces sous-groupes thématiques permettent aux donateurs de coordonner leurs activités et de mettre en commun les informations dont ils disposent, de manière à dégager des synergies et à assurer l'application des politiques adoptées par le gouvernement. Le groupe n'a jusqu'ici pas été très actif dans le domaine de l'agriculture, et le FIDA prendra les initiatives nécessaires pour assurer la création d'un sous-groupe axé sur le secteur agricole et favoriser sa participation à la concertation avec les autres sous-groupes thématiques.

C. Innovations et reproduction à plus grande échelle

25. Ce projet est innovant par la démarche retenue pour la mise en place de filières de commercialisation et de services financiers ruraux et parce qu'il envisage de mobiliser des capitaux commerciaux au service d'investissements dans le secteur agricole et rural. Il est prévu d'appliquer à plus grande échelle dans sept gouvernorats de Basse-Égypte et de Haute-Égypte les initiatives d'agriculture contractuelle encouragées dans le cadre du Projet de développement rural dans la région de Noubaria Ouest financé par le FIDA dans le gouvernorat d'Alexandrie et le système de microfinance rurale, particulièrement performant, appuyé par le Projet

de développement rural en Haute-Égypte financé par le FIDA dans deux gouvernorats de cette région.

D. Participation à l'élaboration des politiques

26. Les PME égyptiennes sont confrontées à au moins deux problèmes liés aux politiques qui limitent leur accès au crédit: i) lourdeur des procédures bureaucratiques à suivre pour s'enregistrer et solliciter un concours financier; et ii) manque de garanties permettant d'obtenir des financements. En ce qui concerne la question de la bureaucratie, il faut étendre le territoire couvert par les guichets uniques et les pépinières d'entreprises récemment créés avec l'appui du FSD, qui ont donné de bons résultats. S'agissant de la question des garanties, une législation et une réglementation en matière de garanties mobilières sont actuellement en préparation; ce dispositif, qui faciliterait les prêts aux petites entreprises, comprendrait la mise en place d'un registre des hypothèques. Le FIDA ne peut s'engager seul dans la concertation avec le gouvernement portant sur les politiques publiques. À cet égard, il est indispensable qu'il unisse ses efforts avec d'autres donateurs tels que la Banque africaine de développement, l'Agence des États-Unis pour le développement international ou la Banque mondiale.

VI. Instruments juridiques et autorité

27. Un accord de financement entre la République arabe d'Égypte et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le financement proposé sera consenti à l'emprunteur/bénéficiaire. Une copie de l'accord de financement négocié est jointe en annexe.
28. La République arabe d'Égypte est habilitée, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA.
29. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA et aux Principes et critères en matière de prêts.

VII. Recommandation

30. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le financement proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds fera à la République arabe d'Égypte un prêt à des conditions intermédiaires d'un montant équivalant à quarante-quatre millions cent quarante mille droits de tirage spéciaux (44 140 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à la République arabe d'Égypte un don d'un montant équivalant à six cent trente mille droits de tirage spéciaux (630 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Kanayo F. Nwanze

Negotiated financing agreement: " Promotion for Rural Incomes through Market Enhancement Project "

(Negotiations concluded on 1 December 2011)

Loan Number: _____

Grant Number: _____

Project title: Promotion of Rural Incomes through Market Enhancement Project (the "Project")

The Arab Republic of Egypt (the "Borrower/Recipient")

and

The International Fund for Agricultural Development (the "Fund" or "IFAD")

(each a "Party" and both of them collectively the "Parties")

hereby agree as follows:

Section A

1. The following documents collectively form this Agreement: this document, the Project Description and Implementation Arrangements (Schedule 1) and the Allocation Table (Schedule 2).
2. The Fund's General Conditions for Agricultural Development Financing dated 29 April 2009, as may be amended from time to time (the "General Conditions") constitute an integral part of this Agreement, and all provisions thereof shall apply to this Agreement. For the purposes of this Agreement the terms defined in the General Conditions shall have the meanings set forth therein.
3. The Fund shall provide a Loan and a Grant to the Borrower/Recipient (the "Financing"), which the Borrower/Recipient shall use to implement the Project in accordance with the terms and conditions of this Agreement.

Section B

1.
 - A. The amount of the Loan is SDR 44 140 000.
 - B. The amount of the Grant is SDR 630 000.
2. The Loan is granted on intermediate terms as defined in Section 5.01(c) of the General Conditions.
3. The Loan Service Payment Currency shall be the US Dollar.
4. The first day of the applicable Fiscal Year shall be 1 July.
5. Payments of principal and interest shall be payable on each 1 March and 1 September.

6. The Borrower/Recipient has designated its Ministry of Finance for the purpose of handling, on behalf of the Borrower/Recipient, debt service payments with respect to the Loan and in accordance with this Agreement.

7. There shall be three Project Accounts for the benefit of the National Project Coordination Unit (NPCU), the Agricultural Research and Development Fund (ARDF), and the Social Fund for Development (SFD) in banks proposed by the Borrower/Recipient and acceptable to the Fund.

8. The Borrower/Recipient shall provide counterpart financing for the Project in accordance with the AWPB in cash and in kind.

Section C

1. The Lead Project Agency shall be the Ministry of Agriculture and Land Reclamation.

2. The following are designated as additional Project Parties: the Agricultural Research Centre (ARC), Agricultural Research and Development Fund (ARDF), and Social Fund for Development (SFD).

3. The Project Completion Date shall be the eighth anniversary of the date of entry into force of this Agreement, which, in accordance with Section 13.01 of the General Conditions, is the date when both the Fund and the Borrower/Recipient have signed it.

Section D

The Loan shall be administered and the Project supervised by the Fund.

Section E

1. The following is designated as additional general condition precedent to withdrawal: a Framework for Collaboration Agreement between the National Project Coordination Unit and the Project Parties shall have been finalized, in accordance with Schedule 1 paragraph 6 hereof.

2. The following is designated as a specific condition precedent to withdrawal under Category II (Credit Facility) for the financing of Component 2 (Rural Finance) of the Project: two separate Subsidiary Loan Agreements shall have been finalized between the Borrower/Recipient and SFD and ARDF in accordance with Schedule 1 paragraph 8 hereof.

3. The following are the designated representatives and addresses to be used for any communication related to this Agreement:

For the Fund:

The President
International Fund for Agriculture Development
Via Paolo di Dono 44
00142 Rome, Italy

For the Recipient:

The Minister of Planning and
International Cooperation
8 Adly Street
Cairo, Arab Republic of Egypt

This agreement, dated _____, has been prepared in the English language in six (6) original copies, three (3) for the Fund and three (3) for the Borrower.

ARAB REPUBLIC OF EGYPT

Authorised Representative

INTERNATIONAL FUND FOR
AGRICULTURAL DEVELOPMENT

Kanayo F. Nwanze

Schedule 1

Project Description and Implementation Arrangements

I. Project Description

1. Project goal and target group. The goal of the Project shall be to contribute to the reduction of rural poverty and to the increase in food security in Egypt. The development objective is to increase income and food security of the target group in the seven Governorates of Qena, Sohag, Assiut, Menia and Beni Sueif in Upper Egypt and Beheira and Kafr-el-Sheikh in Lower Egypt. The target group shall include smallholder farmers, landless labourers, women, unemployed youth, small and medium entrepreneurs.

2. Project objective. The objectives of the Project shall be the following: (i) increase in farm-gate prices for small-holder farmers through better organization, negotiation, information and access to markets (ii) reduction in production losses through access to finance for use of new technology, access to post-harvest, transport and processing facilities and integration in the agriculture value chain; and (iii) increase in assets and employment through enhanced opportunities for on and off-farm rural employment.

3. Project Components. The Project shall consist of three components: (a) Marketing Support Component; (b) Rural Finance Component; and (c) Project Management and Coordination Component.

(a) The *Marketing Support Component* shall have four sub-components (i) Organising and strengthening Farmer Groups/Associations; (ii) Market Intelligence; (iii) Value Chain Linkages; and (iv) Market-Oriented Production.

(b) The *Rural Finance Component* shall have three sub-components (i) Market Based Credit Research & Development; (ii) Credit Facility; and (iii) Strengthening Financial Intermediaries.

II. Implementation Arrangements

4. Lead Project Agency. The Ministry of Agriculture and Land Reclamation (MALR) shall be the Lead Project Agency and shall have overall responsibility for Project implementation.

5. Project Steering Committee. The Minister of Agriculture and Land Reclamation shall establish a high ranking inter-ministerial Project Steering Committee (PSC) for overall policy decisions and guidance at the national level. The PSC shall be chaired by the Minister of MALR or his representative, with members including, but not necessarily limited to, representatives of the Project area Governorates, the Ministry of Planning and International Cooperation (MOPIC), the Agricultural Research and Development Fund (ARDF), the Social Fund for Development (SFD) and representatives from the private sector. The PSC shall meet at least once quarterly, and on an ad hoc basis as and when necessary. It shall have the primary responsibility of guiding the Project implementation activities and in all matters of policy regarding the Project. Specifically, the PSC shall: (i) ensure that Project activities are in compliance with the Government's policies; (ii) approve the consolidated Project AWPB; (iii) oversee the section of the technical assistance for the marketing support component; (iv) oversee the effective coordination between the marketing support and rural finance components; (v) decide about innovative measures to use Project resources such as the establishment of a venture

capital fund for equity investments in agro-industries; (vi) ensure that Project interventions are coordinated with other development programmes and projects; and (vii) oversee and monitor the systematic implementation of the Project and recommend changes where necessary in coordination with IFAD.

6. National Project Coordination Unit (NPCU). The NPCU shall be headed by a National Project Coordinator (NPC) appointed by the Lead Project Agency and acceptable to IFAD. The NPCU shall report to the Minister of MALR and the Project Steering Committee. The NPC shall serve as the PSC secretary and the NPCU shall provide secretariat services to the PSC. The NPCU staff shall include at least: Project Manager, acceptable to IFAD, Marketing Advisor, Gender & Poverty Targeting Advisor, National Credit Coordinator, Financial Manager, M&E Officer, Accountant and support staff. The NPCU shall be responsible for coordination and liaison with implementing partners, overall project programming, preparation of AWPBs, financial management including disbursement, procurement, preparation for audits, etc. The NPCU shall recruit technical assistance providers and oversee and supervise their work. The NPCU shall be responsible for ensuring the systematic collection of baseline data, monitoring and evaluation, progress reporting and liaison with the Government and IFAD. The NPCU shall enter into a Framework for Collaboration Agreement with the Project Parties which shall be submitted to the Fund prior to its finalization for its no objection.

7. Governorate Project Coordination Unit (GPCU). At governorate level, seven Project Coordination Units shall be established and shall have the primary responsibility for preparation of Governorate-level AWPBs, selection of Project districts and villages, identification of farmer organizations and strengthening them, ensuring participation of women, working closely with technical assistance providers, coordination with ARDF and SFD and ensuring their participation in Project meetings and site visits, management of Project funds at the governorate level, monitoring and evaluation, etc. Each GPCU's staff shall include at least a Governorate Project Coordinator (GPC), who shall be a senior official, acceptable to IFAD, a Governorate Project Manager, acceptable to IFAD, an Agriculture Extension Officer for farmer organization, a Female Mobiliser, a Market Facilitation Officer, an M&E officer, a Governorate Credit Coordinator, an accountant and support staff.

8. Implementation. The National Project Coordination Unit at the National Level and the seven Governorate Project Coordination Units at the Governorate level shall coordinate the implementation of the Marketing Support Component and the following subcomponents of the Rural Finance Component: Market Based Credit Research & Development; and Strengthening of Financial Intermediaries. The ARDF of the Ministry of Agriculture and Land Reclamation and the SFD shall implement the Rural Finance Component. The ARDF and the SFD shall each be responsible for delivery of one-half of the funds for micro-loans (USD 42.0 million), small loans (USD 14.0 million) and medium-sized loans (USD 14.0 million). Both ARDF and SFD shall use their standard operational policies, practices and procedures, to be revised as when needed.

9. Project Implementation Manual (PIM). The NPCU shall prepare a draft Project Implementation Manual acceptable to the Fund and submit it for approval to the Lead Project Agency. When so approved, a copy of the PIM shall be provided by the Lead Project Agency to the Fund. The PIM may be amended or otherwise modified from time to time only with the prior consent of the Fund.

10. Mid-Term Review (MTR). A Mid-term Review shall be conducted at the end of Project Year four, to assess the progress, achievements, constraints and emerging impact and likely sustainability of the project and make recommendation and necessary adjustments for the remaining period of disbursement. The MTR shall be carried out jointly by the Lead Project Agency and IFAD.

Schedule 2

Allocation Table

1. *Allocation of Loan and Grant Proceeds.* The Table below sets forth the Categories of Eligible Expenditures to be financed by the Loan and Grant and the allocation of the amounts of the Loan and Grant to each Category and the percentages of expenditures for items to be financed in each Category:

Category	Loan Amount Allocated (expressed in SDR)	Grant Amount Allocated (expressed in SDR)	% of eligible expenditure to be financed
I. Studies, workshops and training		630 000	100% net of taxes and cofinanciers' contributions
II. Credit Facility	44 140 000		100% net of beneficiaries' contributions
TOTAL	44 140 000	630 000	

Logical framework

Narrative Summary	Objectively Verifiable Indicators	Monitoring Mechanism & Information Sources	Assumptions/ Risks
A. PROJECT GOAL			
<ul style="list-style-type: none"> - To contribute to the reduction of rural poverty in seven governorates of Lower and Upper Egypt. - (52% of the rural population of Egypt was estimated to be living below the poverty line). 	<ul style="list-style-type: none"> - Percentage of households with improvement in household asset ownership in targeted Governorates; compare male and female headed (RIMS mandatory impact indicator: 3rd level); - Percentage of households with improved incomes; (RIMS 2nd level indicator); - Reduction in the prevalence of malnutrition for children under five (RIMS mandatory impact indicator: 3rd level). 	<ul style="list-style-type: none"> - Household income, Expenditure and Consumption Surveys of Egypt; - Egypt Integrated Household Survey; - Egypt Poverty Assessments; - Nutritional Surveys of Egypt. 	<ul style="list-style-type: none"> - Political stability; - Government continues its commitment to poverty reduction and transformation of the agriculture sector in Egypt.
B. PROJECT OBJECTIVE			
<p>The <u>development objective</u> is improved production and profitability in horticulture, livestock and medicinal plants and herbs for 50,000 rural households, including small farmer households, women, unemployed youth and small and medium entrepreneurs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - At least 75% of the targeted 50,000 HHs report increased incomes from better access to markets and financial services (RIMS 2nd level); - 40% increase in average HH incomes; - 20% reduction in production losses (RIMS 2nd level); - 40 to 80% % of the households adopt improved cropping patterns on 50% of their landholding; - 50% of the households reduce their cost of production through introduction of improved technologies, market linkages and better integration in value chains. 	<ul style="list-style-type: none"> - Baseline and socio-economic surveys (gender-disaggregated); - Project RIMS annual reporting and impact surveys, PCR; - Project surveys at baseline, mid-term and Completion; - Annual surveys of HHs. 	<ul style="list-style-type: none"> - Favourable government policies; - Prices are relatively stable.
COMPONENTS OUTCOMES AND OUTPUTS			
COMPONENT 1: MARKETING SUPPORT			
OUTCOME:			
<p>Increased farmers' ability in obtaining better and more stabilised farmgate prices for their products.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 20,000, farmers organized in 500 associations; - 6,000, farmers provided livestock training; - 10,000 farmers provided horticulture training; - 4000, farmers provided Global GAP training; - 2000 Certified under GlobalGap. 	<ul style="list-style-type: none"> - Progress Reports; - Annual Reports; - M&E Reports. 	<ul style="list-style-type: none"> - Minimum disruption of the agriculture sector by incidence of disease or extreme weather events.
OUTPUTS:			
<ul style="list-style-type: none"> - 500, Farmer Organizations /Associations strengthened with a membership of 20,000 of whom 4600 are women; - 2000 members provided organization training of whom 300 are women; - Members from 500, organizations provided training in market intelligence, horticulture and livestock production; - 4000 farmers qualified in Global Gap Audit and 1000 certified; 	<ul style="list-style-type: none"> - No. of smallholder farmers organized by gender; - No of members trained in organization development by gender; - No of farmers trained in improved production techniques; - No of farmers trained in market intelligence; - No of farmers audited for GlobalGAP; - No of farmers certified; - No of farmers linked to markets by gender. 	<ul style="list-style-type: none"> - Progress Reports; - Annual Reports; - M&E Reports; - TF/CF Reports; - RIMS survey. 	<ul style="list-style-type: none"> - Farmers' organisations functions and roles recognised by authorities.

Narrative Summary	Objectively Verifiable Indicators	Monitoring Mechanism & Information Sources	Assumptions/ Risks
<ul style="list-style-type: none"> - 5000 market linkages established for smallholder farmers from which 1000 are women. 			
COMPONENT 2: RURAL FINANCE			
OUTCOME 2.1:			
Farmers' production losses reduced.	<ul style="list-style-type: none"> - Number of people accessing technical advisory services facilitated by project. 	<ul style="list-style-type: none"> - Progress Reports; - Annual Reports; - M&E Reports; - RIMS survey. 	<ul style="list-style-type: none"> - No deterioration in the existing markets for livestock and crops.
OUTPUTS:			
<ul style="list-style-type: none"> - About 30,000 clients of whom 40% accessed to more than one loan; - Repeat loans taken by 25% of about 1,123 clients for small enterprise development loan 2.1.3 Repeat loans taken by 10% of about 174 medium sized clients. 	<ul style="list-style-type: none"> - Number of research-for-development extension/dissemination events attended by target HHs. 	<ul style="list-style-type: none"> - Progress Reports; - Annual Report; - Case studies. 	<ul style="list-style-type: none"> - Identified commercial banks and NBFIs interested in participating in the Project.
OUTCOME 2.2:			
<ul style="list-style-type: none"> -Increased access to rural finance by target groups along the selected value chains; -Increased assets and employment for target beneficiaries. 	<ul style="list-style-type: none"> - Number of new jobs created by project SMEs and share of employment by women (RIMS 2) ; - % of assets increase for target beneficiaries ; - Portfolio at risk; outstanding balance of overdue loans (RIMS 2), - Number of intermediary financial institutions strengthened 	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluation Reports. - Progress Reports. 	<ul style="list-style-type: none"> - Financially attractive investments available.
OUTPUTS:			
<ul style="list-style-type: none"> - About 6,000 women provided with loans for livestock production; - About 9000 unemployed youth provided with loans for off-farm activities of which 3,000 will be women. 	<ul style="list-style-type: none"> - No of loans provided by gender; - Volume of loans provided by gender; - Loans by size; - Loans by enterprise. 		<ul style="list-style-type: none"> - Free market rules maintained for crops and livestock.